

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 96

17 février 1999

SOMMAIRE

Accor TRL S.A., Luxembourg	page 4572	E.M.S. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4591
ADT Finance S.A., Luxembourg	4572, 4574	Erasmus Properties & Consulting, S.à r.l., Luxembourg	4602
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	4575, 4576	Eurofit S.A., Luxembourg	4589
Ageney S.A., Luxembourg	4574	European Consultancy Company S.A., Luxembourg ..	4586
Alba Master Holding Company S.A., Luxembourg ...	4577	Falona S.A., Luxembourg	4589, 4590
Aldy S.A., Luxembourg	4576, 4577	Farton S.A., Luxembourg	4590
Alimenta Invest S.A., Luxembourg	4578	FEM Trade S.A., Luxembourg	4591
Amalfi S.A., Luxembourg	4579	Fiape Holding, Luxembourg	4592
Antheo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4578	Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg	4592
Arabco Holding S.A., Hesperange	4579	FINADI - Financière d'Investissements S.A., Luxembourg	4593
Arbo Holding S.A., Luxembourg	4574	Finalourec S.A.H., Luxembourg	4593
Axyz, S.à r.l., Luxembourg	4579	Finaries S.A., Luxembourg	4594
Banca Popolare di Verona International S.A., Luxembourg	4579	Fincos S.A., Luxembourg	4593
Banco Itau Europa S.A., Luxembourg	4580	Finvibelux S.A., Luxembourg	4592
Barez, S.à r.l., Dudelange	4577, 4578	Florval S.A., Luxembourg	4594, 4595
Baronimmo S.A., Luxembourg	4579	Fortimmo S.A., Luxembourg	4594
BBB S.A., Luxembourg	4580	Friok Holding S.A., Luxembourg	4596
Beartree Investments S.A., Luxembourg	4581	Geofelt S.A., Luxembourg	4595
Bechoux-Guebels, S.à r.l., Pétange	4580	Gepar S.A., Luxembourg	4596
Beck Holdings S.A., Luxembourg	4581	Granmontana, S.à r.l., Belvaux	4591
BHI Finance and Participations S.A., Luxembourg ...	4562	Herald Holding Co S.A., Luxembourg	4597
BHI Finance S.A., Luxembourg	4568	HFH Holding S.A., Luxembourg	4597
BIA Fund Management S.A., Luxembourg	4582	HK Concept, S.à r.l., Windhof	4598
BIA Gateway Fund, Sicav, Luxembourg	4582	Huxley S.A.	4595
Bigo Finance S.A., Luxembourg	4583	H.W.H. S.A., Luxembourg	4598
Botnie Holding S.A., Luxembourg	4582	Ibsol S.A., Luxembourg	4596, 4597
Carima S.A.H., Luxembourg	4583	Ichima Investments S.A., Luxembourg	4597
Carima S.A., Luxembourg	4583	I.C.H. International Contacts Holding S.A., Hesperange	4598
Carins S.A., Luxembourg	4584	Immoco, S.à r.l., Luxembourg	4598
Cipafin S.A., Luxembourg	4584	Inis Holding S.A., Luxembourg	4599
CL Belgium-Finance S.A., Luxembourg	4581	Inparlux S.A., Luxembourg	4599
Cleres Holding S.A., Luxembourg	4584	Interlux Holding S.A.H., Luxembourg	4602
C.M.I., Consultancy and Management International, Luxembourg	4583	International Bond Index Fund, Sicav, Luxembourg ..	4599
Cofeba Sarlu, Luxembourg	4584	International Glasholding S.A., Luxembourg	4601
Cogelska, S.à r.l., Manternach	4584	Intravel S.A., Luxembourg	4602
Coljon D., S.à r.l., Luxembourg	4585	Investpart S.A., Luxembourg	4608
Copacabana Drinks, S.à r.l., Luxembourg	4585, 4586	In Vino Veritas Consulting, S.à r.l., Steinfort	4598
Cosmopar S.A., Luxembourg	4587	I.P.C.I. S.A., Esch-sur-Alzette	4608
Cullen S.A., Luxembourg	4587	Karibu S.A., Luxembourg	4608
C.V.S. Productions Holding S.A., Luxembourg ..	4584, 4585	Ked-Textilien, S.à r.l., Holzem	4566
De La Haussière S.A., Luxembourg	4588	Littco, S.à r.l., Luxembourg	4604
Dentoni International Holding S.A., Luxembourg	4588	(D')Owstellgleis, S.à r.l., Oetrange	4589
De Roethenbach Luxembourg S.A., Luxembourg	4587	Société Anonyme des Bétons Frais, Schifflange	4581
Desis S.A., Luxembourg	4580		
Diammo S.A., Luxembourg	4589		
Eindhoven Securities S.A., Luxembourg	4590		
Electro Security, S.à r.l., Luxembourg	4590		
Elms Park S.A., Luxembourg	4587		
Elsiemma S.A., Luxembourg	4588		

BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fourth of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. AAXIS LIMITED, having its registered office in Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton HM 12 Bermuda,
 2. AGAMI LIMITED, having its registered office in P.O. Box 316, Jardine House, 1 Wesley Street, St. Hélier, Jersey JE 4 8UD, Channel Islands,
- both here represented by Mrs Marjoleine Van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established on November 18, 1998.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I: Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II: Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-seven thousand five hundred United States dollars (37,500.- USD) represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III: Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized

signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV: Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V: General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of September at 2.00 p.m. and the first time in the year 1999.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI: Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of May and shall terminate on the 30th of April of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of April 1999.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII: General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. AAXIS LIMITED, prenamed, three thousand seven hundred and forty-nine shares	3.749
2. AGAMI LIMITED, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three thousand seven hundred and fifty shares	3.750

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) by payment in cash, so that the amount of thirty-seven thousand five hundred United States dollars (37,500.- USD) is now available to the company evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the subscribed capital is valued at one million three hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five francs (1,321,875.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand francs (60,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr Steven J. Levine, company director, residing in Boca Raton, Fla, USA,

b) Mr Gérard Matheis, company director, residing in L-8323 Olm, 50, avenue du Grand-Duc Jean,

c) Mr Dennis Bosje, company director, residing in L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.

3.- Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

5.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AAXIS LIMITED, ayant son siège social à Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton HM 12 Bermuda,

2. AGAMI LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 316, Jardine House, 1 Wesley Street, St. Hélier, Jersey JE 4 8UD, Channel Islands,

les deux ici représentées par Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 novembre 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet; toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine; l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets; la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (37.500,- USD) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de septembre à 14.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 avril 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. AAXIS LIMITED, préqualifiée, trois mille sept cent quarante-neuf actions	3.749
2. AGAMI LIMITED, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille sept cent cinquante actions	3.750

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (37.500,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million trois cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze francs (1.321.875,- LUF)

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Steven J. Levine, administrateur de société, demeurant à Boca Raton, Fla, USA,
 - b) Monsieur Gérard Matheis, administrateur de société, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue du Grand-Duc Jean,
 - c) Monsieur Dennis Bosje, administrateur de société, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Singé: M. Van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 décembre 1998, vol. 112S, fol. 66, case 8. – Reçu 13.218 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52022/220/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

KED-TEXTILIEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich

Sind erschienen:

- 1.- Herr Kurt Ewald Decker, Kaufmann, und seine Ehegattin
- 2.- Dame Monika Betscheider, Kauffrau, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, 22, Talstrasse.

Welche Kompargenten erklären zwischen ihnen eine Familiengesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet KED-TEXTILIEN, S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind die Fertigung von und der Handel mit Textilien, insbesondere der Versandhandel.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im In- als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Holzem.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je fünftausend Franken (5.000,-).

Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Kurt Ewald Decker, Kaufmann, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Talstrasse 22 und seine Ehegattin, fünfzig Anteile	50
2. - Dame Monika Betscheider, Kauffrau, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, 22, Talstrasse, fünfzig Anteile	50
Total der Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von fünfhunderttausend Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1998.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Art. 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 40.000,- LUF.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilshaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Kurt Ewald Decker. Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten, selbstkontrahierend einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Decker, M. Betscheider, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 112S, fol. 68, case 1. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 14. Dezember 1998.

P. Decker.

(52025/206/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BHI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fourth of November.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
 2. AGAMI LIMITED, having its registered office in P.O. Box 316, Jardine House, 1 Wesley Street, St. Hélier, Jersey JE 4 8UD, Channel Islands,
both here represented by Mrs Marjoleine Van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,
by virtue of two proxies established on November 18, 1998.
- The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BHI FINANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-seven thousand five hundred United States dollars (37,500.- USD) represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized

signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of September at 2.30 p.m. and the first time in the year 1999.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of May and shall terminate on the 30th of April of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of April 1999.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS, prenamed, three thousand seven hundred and forty-nine shares	3,749
2. AGAMI LIMITED, prenamed, one share	1
Total: three thousand seven hundred and fifty shares	3,750

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of thirty-seven thousand five hundred United States dollars (37,500.- USD) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the subscribed capital is valued at one million three hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five francs (1,321,875.- LUF)

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand francs (60,000.- LUF)

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. - The following are appointed directors
 - a) Mr Steven J. Levine, company director, residing in Boca Raton, Fla, USA,

b) Mr Gérard Matheis, company director, residing in L-8323 Olm, 50, Avenue du Grand-Duc Jean,

c) Mr Dennis Bosje, company director, residing in L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.

3. - Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

5. - The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

6. - The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

2. AGAMI LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 316, Jardine House, 1 Wesley Street, St. Hélier, Jersey JE 4 8UD, Channel Islands,

les deux ici représentées par Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 novembre 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BHI FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet; toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine; l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets; la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (37.500,- USD) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de septembre à 14.30 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 avril 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS, préqualifiée, trois mille sept cent quarante-neuf actions	3.749
2. AGAMI LIMITED, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille sept cent cinquante actions	3.750

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (37.500,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million trois cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze francs. (1.321.875,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Steven J. Levine, administrateur de société, demeurant à Boca Raton, Fla, USA,
 - b) Monsieur Gérard Matheis, administrateur de société, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue du Grand-Duc Jean,
 - c) Monsieur Dennis Bosje, administrateur de société, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
4. - Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. - Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
6. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Oort, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 26 décembre 1998, vol. 112S, fol. 66, case 10. – Reçu 13.218 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52023/220/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ACCOR TRL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 33.296.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 1998

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen représentée par Monsieur E. Van de Kerkhove.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Michèle Detaille en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(52031/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.399.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twentieth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ADT FINANCE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on the 15th of May 1992, published in the Mémorial C, n° 458 on 12th of October 1992. The articles of associations have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of October 1995, published in the Mémorial C, n° 38 on 20th of January 1996.

The meeting was opened by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Kerstin Kramer, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Caroline Meyer, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the end of the Company's accounting year to September 30, commencing in the year 1997.

Accordingly, the accounting year having started on January 1, 1997 has ended on September 30, 1997; thereafter the accounting year having started on October 1 will end on September 30.

2. Amendment of article 14 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of October and shall terminate on the thirtieth of September of each year, with the exception of the accounting year having begun on the first of January 1997 which has terminated on the thirtieth of September 1997.»

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the end of the Company's accounting year to September 30, commencing in the year 1997. Accordingly, the accounting year having started on January 1, 1997 has ended on September 30, 1997; thereafter the accounting year having started on October 1 will end on September 30.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 14 of the Company's bylaws to give it the following content:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of October and shall terminate on the thirtieth of September of each year, with the exception of the accounting year having begun on the first of January 1997 which has terminated on the thirtieth of September 1997.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately thirty thousand francs (30,000.- LUF)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADT FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 458 du 12 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 24 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 38 du 20 janvier 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kerstin Kramer, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne Caroline Meyer, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre, à partir de l'année 1997. En conséquence, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 1997 s'est terminée le 30 septembre 1997, ce après quoi l'année sociale ayant débuté le 1^{er} octobre se terminera le 30 septembre.

2. Modification de l'article 14 statuts de la société pour lui donner le contenu suivant:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année, à l'exception de l'exercice ayant commencé le premier janvier 1997 qui a fini le trente septembre 1997.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la fin de l'année sociale au 30 septembre, à partir de l'année 1997. En conséquence, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 1997 s'est terminée le 30 septembre 1997, ce après quoi l'année sociale ayant débuté le 1^{er} octobre se terminera le 30 septembre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts de la société pour lui donner le contenu suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année, à l'exception de l'exercice ayant commencé le premier janvier 1997 qui a fini le trente septembre 1997.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ trente mille francs (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, K. Kramer, A.C. Meyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 112S, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52032/220/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52033/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

AGENEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 36.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

AGENEY S.A.

Signature

(52036/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

AGENEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 36.682.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 mai 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme

AGENEY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52037/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.783.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(52046/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.300.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twentieth of November.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ADT LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on the 8th of June 1993, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n° 423 on 14th of September 1993. The articles of associations have been amended by deeds of the undersigned notary on the 7th of June 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n° 417 on 25th of October 1994, and on the 24th of October 1995, published in the Mémorial, Recueil C n° 40 on 22nd of January 1996,

The meeting was opened by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt, being in the chair, who appointed as secretary Ms. Kerstin Kramer, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms. Anne Caroline Meyer, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the end of the Company's accounting year to September 30, commencing in the year 1997. Accordingly, the accounting year having started on January 1, 1997 has ended on September 30, 1997; thereafter the accounting year having started on October 1, will end on September 30.

2. Amendment of article 14 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of October and shall terminate on the thirtieth of September of each year, with the exception of the accounting year having begun on the first of January 1997 which has terminated on the thirtieth of September 1997.»

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the end of the Company's accounting year to September 30, commencing in the year 1997. Accordingly, the accounting year having started on January 1, 1997 has ended on September 30, 1997; thereafter the accounting year having started on October 1, will end on September 30.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 14 of the Company's bylaws to give it the following content:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of October and shall terminate on the thirtieth of September of each year, with the exception of the accounting year having begun on the first of January 1997 which has terminated on the thirtieth of September 1997.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately thirty thousand francs (30,000.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADT LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 423 du 14 septembre 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire soussigné du 7 juin 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 417 du 25 octobre 1994 et du 24 octobre 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 40 du 22 janvier 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kerstin Kramer, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne Caroline Meyer, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre, à partir de l'année 1997. En conséquence, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 1997 s'est terminée le 30 septembre 1997, ce après quoi l'année sociale ayant débuté le 1^{er} octobre se terminera le 30 septembre.

2. Modification de l'article 14 statuts de la société pour lui donner le contenu suivant:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année, à l'exception de l'exercice ayant commencé le premier janvier 1997 qui a fini le trente septembre 1997.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la fin de l'année sociale au 30 septembre, à partir de l'année 1997. En conséquence, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 1997 s'est terminée le 30 septembre 1997, ce après quoi l'année sociale ayant débuté le 1^{er} octobre se terminera le 30 septembre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts de la société pour lui donner le contenu suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année, à l'exception de l'exercice ayant commencé le premier janvier 1997 qui a fini le trente septembre 1997.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ trente mille francs (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, K. Kramer, A.-C. Meyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 112S, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52034/220/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52035/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ALDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.355.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour ALDY S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(52040/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ALDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.355.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 novembre 1997, la société HERMANT-DODEMONT & C° SCC, Kortrijk, représentée par Monsieur Christian Van Praet, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Maurice Wyseur.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour ALDY S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52041/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.640.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(52038/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.640.

ERRATUM

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(52039/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

**BAREZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STONES STEAKHOUSE WASSERBILLIG).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52050/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

**BAREZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STONES STEAKHOUSE WASSERBILLIG).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52051/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

**BAREZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STONES STEAKHOUSE WASSERBILLIG).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52052/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

**BAREZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STONES STEAKHOUSE WASSERBILLIG).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 33.526.

Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 27 novembre.

Ont comparu:

1) Madame Raymonde Bailly, commerçante, demeurant à Dudelange, 29, rue de la Vallée.

2) Monsieur Didier Perez, commerçant, demeurant à Dudelange, 29, rue de la Vallée.

représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée BAREZ, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 33.526, ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 27 mars 1990, modification des statuts suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 7 juin 1990, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 1990, volume 779, folio 58, case 5, dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libéré,

ont pris, les résolutions suivantes:

1) Accepte la démission de Madame Raymonde Bailly, commerçante, demeurant à Dudelange, 29, rue de la Vallée, comme gérant unique

2) Est nommé gérant unique, Monsieur Didier Perez, commerçant, demeurant à Dudelange, 29, rue de la Vallée.

Il peut par sa seule signature engager la société.

Fait et passé à Dudelange, le 27 novembre 1998.

R. Bailly D. Perez

Enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(52053/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ALIMENTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.621.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 140 du 25 juin 1979.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ALIMENTA INVEST S.A.

Société Anonyme

Signatures

(52042/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ANTHEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.
R. C. Luxembourg B 50.249.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998, vol. 311, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(52044/630/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

AMALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 36.242.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration en date du 7 décembre 1998 que Monsieur R. Devillez a démissionné comme président et administrateur de la société et que Monsieur Claude Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouvel administrateur. Monsieur Kremer achèvera le mandat de Monsieur Devillez.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour la société
P. Mousel
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52043/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ARABCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 20.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 28, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ARABCO HOLDING S.A.
Signature

(52045/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

AXYZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 38.198.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG
Signature

(52047/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BARONIMMO S.A. (en liquidation), Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 32.264.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour la société
Signature

(52054/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BANCA POPOLARE DI VERONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.796.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 décembre 1998 a accepté la démission de l'administrateur Gianni Fini. Elle a nommé Monsieur Paolo Montanaro, directeur de société, demeurant à Lugano, Suisse, pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Le siège social a été transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Par mandat
M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52048/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BANCO ITAU EUROPA S.A., LUXEMBOURG BRANCH, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 1998

Il résulte des résolutions du conseil d'administration que:

- Les actifs et passifs de la succursale luxembourgeoise de BANCO ITAU EUROPA S.A., Luxembourg Branch sont transférés à BANCO ITAU EUROPA LUXEMBOURG S.A. avec effet au 1^{er} novembre 1998;
- Suite à ce transfert le conseil d'administration décide la fermeture de la succursale luxembourgeoise de BANCO ITAU EUROPA S.A. avec effet le 15 décembre 1998.

Pour BANCO ITAU EUROPA S.A.

G. M. F. Bezerril

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52049/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 52.777.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 décembre 1997

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa
- Mademoiselle Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 1997.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

P. Slendzak
Administrateur

(52055/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BECHOUX-GUEBELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.833.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

COMPTALEX
Signature

(52058/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DESI, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 58.388.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 février 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 313 du 20 juin 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçus par le même notaire, en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 367 du 9 juillet 1997, et en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 193 du 31 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DESI, Société Anonyme
Signatures

(52086/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BEARTREE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52056/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BEARTREE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.966.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52057/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

SOCIETE ANONYME DES BETONS FRAIS.

Siège social: Schiffflange, Z.I. «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 6.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schiffflange, le 11 décembre 1998.

SOCIETE ANONYME DES BETONS FRAIS
Signature

(52060/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BECK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.293.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BECK HOLDINGS S.A.

H. Hansen C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(52059/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CL BELGIUM-FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.631.

EXTRAIT

Lors de la réunion du 11 décembre 1998, le Conseil d'administration de la société a décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Par ailleurs, après avoir pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Corneel Damen et José Mouzon, le Conseil a coopté en son sein Madame Nathalie Delrue-Vervenne, cadre de banque, demeurant 21, rue des Quinze Bonniers, B-1450 Villeroux.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale de la société.

Pour extrait conforme
CL BELGIUM-FINANCE, Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52070/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BIA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.421.

Conseil d'Administration

Président Jean-Claude Mertens, Directeur de la trésorerie, BANQUE IPPA, Belgique
Administrateurs Gérard Fievet, Administrateur Directeur, BANQUE IPPA, Belgique
Jean-Pierre Fraas, Administrateur-Délégué, BANQUE IPPA & ASSOCIES, Luxembourg
Henk Willems, Directeur, BANQUE IPPA & ASSOCIES, Lausanne
Gino Ströker, Directeur à la gestion clientèle, BANQUE IPPA & ASSOCIES, Luxembourg
Sigismondo Cimenti, Directeur-Adjoint à la gestion clientèle, BANQUE IPPA & ASSOCIES, Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1997

- Les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1997 ont été approuvés par l'Assemblée.
- L'Assemblée a décidé de porter la réserve libre à LUF 7.000.000,- par affectation du bénéfice de l'exercice soit LUF 957.472,- et par transfert d'un montant de LUF 5.503.677,- provenant du résultat reporté des exercices précédents.
- Monsieur Etienne Kallai, contrôleur financier auprès de la BANQUE IPPA & ASSOCIES, a été nommé Commissaire aux Comptes pour une période de un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 1999.
- L'Assemblée a élu en qualité d'administrateur, pour une période de un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 1999, Messieurs J.C. Mertens, G. Fievet, J.P. Fraas, D. Galy, H. Willems, G. Ströker et S. Cimenti.

J.-P. Fraas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52062/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BIA GATEWAY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.100.

Conseil d'Administration

Président Albert Van Houtte, Administrateur-Délégué, BANQUE IPPA, Belgique
Administrateurs Gérard Fievet, Administrateur-Délégué, BANQUE IPPA, Belgique
Jean-Pierre Fraas, Administrateur-Délégué, BANQUE IPPA & ASSOCIES, Luxembourg
Jean Hoss, Avocat, Luxembourg
Jean-Claude Mertens, Directeur de la trésorerie, BANQUE IPPA, Belgique

Réviseur d'entreprise

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1997

- Les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 1998 ont été approuvés par l'Assemblée.
- L'Assemblée a décidé de ne pas distribuer de dividendes.
- La société DELOITTE & TOUCHE est reconduite aux fonctions de Réviseur d'Entreprises pour une période de un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 1999.
- L'Assemblée a élu en qualité d'administrateur, pour une période de trois ans se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2001, Messieurs A. Van Houtte, G. Fievet, J.-P. Fraas, J.-C. Mertens et J. Hoss.

J.-P. Fraas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52063/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BOTNIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 32.236.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour la société
Signature

(52065/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BIGO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.947.

Le bilan au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

BIGO FINANCE S.A.

J.P. Reiland F. Nuyens
Administrateur Administrateur

(52064/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CARIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.630.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 4 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Mademoiselle Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52066/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CARIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.629.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 4 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Mademoiselle Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52067/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

**C.M.I., CONSULTANCY AND MANAGEMENT INTERNATIONAL,
(anc. MAS INTERIM).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 60.518.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52072/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.185.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(52068/700/1 0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CIPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.491.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(52069/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CLERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.947.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CLERES HOLDING S.A.

G. Lammar Y. Johanns
Administrateur Administrateur

(52071/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

COFEBA SARLU.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.
R. C. Luxembourg B 56.279.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

COMPTALEX

Signature

(52073/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

COGELSKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6852 Manternach, 21, cité Syrdall.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour la société

Signature

(52074/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

C.V.S. PRODUCTIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.271.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52080/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

C.V.S. PRODUCTIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.271.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 octobre 1998

- La démission de Monsieur Serge Thill, commissaire aux comptes est acceptée. Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est nommé en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme
Pour C.V.S. PRODUCTIONS HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52081/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

COLJON D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 71A, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 30.294.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

COMPTALEX
Signature

(52075/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

COPACABANA DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 75, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 65.639.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Afonso Correira Barreira, chauffeur, demeurant à L-1450 Luxembourg, 75, Côte d'Eich, lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

- qu'il est actuellement le seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée COPACABANA DRINKS, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 75, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.639, constituée entre lui-même et Monsieur Osmar Gonçalves, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 16 octobre 1998,
- que la société a un capital social de 500.000,- LUF divisé en 50 parts sociales de 10.000,- LUF chacune,
- que suite à une cession de parts sous seing privée du 20 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1998, volume 513, folio 49, case 7, le comparant est devenu seul et unique associé de la prédite société. Ladite cession de parts, après avoir été paraphée ne varietur par toutes les parties et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Acceptation

Suite à la démission de la gérante Mademoiselle Maria da Nazare Loureiro e Silva, serveuse, demeurant à Luxembourg, en date du 28 août 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 804 du 4 novembre 1998, Monsieur Afonso Correira Barreira, prénommé, déclare en sa qualité d'associé unique, accepter, pour autant que de besoin, ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession et donne par les présentes dispense quant à la signification prévue par le prédit article 1690.

Ensuite le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique nomme Mademoiselle Paula Alexandra Da Silva Tomas, serveuse, demeurant à L-4990 Sanem, 44, rue de Niederkorn, gérante pour une durée indéterminée.

La gérante aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Cession de parts

Le prénommé associé Monsieur Afonso Correira Barreira, cède par les présentes une part sociale à Mademoiselle Paula Alexandra Da Silva Tomas, prénommée.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

La part cédée n'est représentée par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

Est intervenue au présent acte: Mademoiselle Paula Alexandra Da Silva Tomas, prénommée, laquelle, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession de la part ci-avant.

Prix

Le prix de cession sera réglé suivant les modalités fixées dans une convention sous seing privé, datée de ce même jour.

Acceptation

Mademoiselle Paula Alexandra Da Silva Tomas, prénommée, agissant en sa qualité de gérante unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Deuxième et dernière résolution

En conséquence de la cession de parts qui précède, les associés Afonso Correira Barreira et Paula Alexandra Da Silva Tomas, décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinquante (50) parts sociales, de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1. - Monsieur Afonso Correira Barreira, chauffeur, demeurant à L-1450 Luxembourg, 75, Côte d'Eich, quarante-neuf parts sociales	49
2. - Mademoiselle Paula Alexandra Da Silva Tomas, serveuse, demeurant à L-4990 Sanem, 44, rue de Niederkorn, une part sociale	1
Total: cinquante parts sociales	50

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Correira Barreira, P.-A. Da Silva Tomas, P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 112S, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 1998.

P. Decker.

(52076/206/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

COPACABANA DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 75, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 1998.

Pour la société

P. Decker

(52077/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

EUROPEAN CONSULTANCY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 53.057.

Extrait de la séance du Conseil d'Administration du 29 octobre 1998

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 7, rue Federspiel, L-1512 Luxembourg, au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg à partir du 3 novembre 1998.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Pour réquisition

EUROSUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52096/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

COSMOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.747.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1998 tenue au siège social
Résolutions

1. Sont réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Pierre Debaty, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

2. Est réélue Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

VAN CAUTER, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme
COSMOPAR S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52078/536/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

CULLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 61.707.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1998.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG
Signature

(52079/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ELMS PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.951.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour ELMS PARK S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(52093/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DE ROETHENBACH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.222.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 septembre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;

- Monsieur Philippe Slendzak;

- Monsieur Maurice Houssa,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52084/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DE LA HAUSSIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.476.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1997.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52082/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DE LA HAUSSIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.476.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 septembre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52083/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.155.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(52085/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ELSIEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.388.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ELSIEMA S.A.
G. Lammar H. Hansen
Administrateur Administrateur

(52094/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

DIAMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 31.709.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour la société

Signature

(52087/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

D'OWSTELLGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.643.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52088/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

D'OWSTELLGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.643.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52089/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

D'OWSTELLGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.643.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52090/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

EUROFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.146.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

EUROFIT S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52097/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FALONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.878.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52098/019/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FALONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.878.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
le 26 novembre 1998 à 15.00 heures*

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luc Leroi.

Le conseil d'administration est ainsi constituée:

- Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- FLUXINTER S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2000.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52099/019/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

EINDHOVEN SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 1998

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52091/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ELECTRO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 73, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signatures.

(52092/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FARTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.230.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 1998

Affectation du résultat: la perte de LUF 236.342.527,- est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52100/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

E.M.S. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 1998 de E.M.S. (LUXEMBOURG) S.A.
tenue au siège social de la société à Luxembourg*

Résolutions

1. Sont réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

2. Est réélue Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., INTERCONSULT, avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme
E.M.S. (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52095/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FEM TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 57, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 56.149.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 mars 1998 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Emmanuel de Croÿ et de Monsieur Henry de Croÿ en tant qu'administrateurs de la société et décide de nommer Monsieur Massimo Ammanati et Monsieur Esteban Dai en tant que nouveaux administrateurs de la société. Leur mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

- L'Assemblée Générale accepte la démission de BCCB INCORPORATED LTD en tant que commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement TECNOFORNITURE SRL dont le siège social est établi à I-53034 Colle di Val d'Elsa.

Pour réquisition
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52101/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FEM TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5254 Luxembourg, 21, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 56.149.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1^{er} avril 1998 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 57, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg au 21, rue Batty Weber, L-5254 Luxembourg.

Pour réquisition
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52102/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

GRANMONTANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 59, Chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 37.787.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998, vol. 311, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GRANMONTANA, S.à r.l.
Signature

(52122/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIAPE HOLDING.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 20.267.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 08, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Mademoiselle Margrith Giovanoli;
- Monsieur Pedro Mendes;
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), en lieu et place de EXCO SA EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu en 1999.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52103/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(52104/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 30 septembre 1998

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

- ROYAL 25 S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg et RAFAEL S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur J. R. Marquillie et de IMACORP S.A. pour la durée des mandats restant à courir.

R. Marquillie	J. R. Marquillie	A. Bonnet
Le Président	Le Secrétaire	Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52105/700/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FINVIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 33.071.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 1998

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52112/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.710.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(52106/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.710.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1998, la société civile KPMG, réviseurs d'entreprises, Anvers, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Cougnon, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52107/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FINALOUREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du notaire Edmond Reiffers à Luxembourg le 25 mai 1932, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 39 du 21 juin 1932, prorogée le 22 mai 1962 (Mémorial n° 45-C du 30 juin 1962). Suite à un acte du 23 juillet 1992 reçu par le notaire André Schwachtgen, le société a été prorogée pour une durée illimitée (Mémorial n° 560-C du 1^{er} décembre 1992).

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52108/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.565.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 septembre 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur John Tuck;
- Monsieur Claude Broll;
- Monsieur Alain Chiche;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Mademoiselle Céline Stein.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1997.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52111/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FINARIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.202.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 1^{er} juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Michel Leveau;
- Monsieur Jean Naome;
- Monsieur Patrick Rochas.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 28 octobre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52110/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FORTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.952.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration
Signature

(52116/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FLORVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.474.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLORVAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.474.

La séance est ouverte à seize heures dix,

sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, demeurant à Etalle, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 18 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de l'année suivante, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article dix-huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»
Elle décide que l'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 sera clôturé anticipativement le 30 novembre 1998.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures vingt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Noël, C. Adam, L. Van Wallegghem, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998. R. Neuman.
(52113/226/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FLORVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.474.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52114/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

GEOFELT, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.547.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 13 mars 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gaston Rebilly,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Paolo Terruzzi,
- Monsieur Albert Cavalli.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1998.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52120/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

HUXLEY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.412.

Le siège de la société HUXLEY S.A. (R.C. Luxembourg B 44.412) est dénoncé avec effet au 8 décembre 1998.

Le commissaire aux comptes de la société a démissionné de sa fonction en date du 30 juin 1998.

Pour publication conforme
Pour réquisition
Pour FARGO LUXEMBOURG S.A.
J.-P. Higuët S. Biver
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52126/751/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FRIOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 49.055.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(52117/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FRIOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 49.055.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(52118/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FRIOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 49.055.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(52119/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

GEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.750.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1998 tenue au siège social de la société

Résolutions

1. Sont réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

M. Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

M. Jean-Marc Debaty, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

2. Est réélue Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

VAN CAUTER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme

GEPAR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52121/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

IBSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.587.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

(52129/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

IBSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.587.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
qui s'est tenue en date du 7 décembre 1998*

1) Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour un nouveau terme de trois ans, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

2) Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire comme Commissaire aux Comptes de la société pour un nouveau terme de trois ans, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52129/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

HERALD HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 34.635.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

(52123/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

HFH HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 34.860.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 13 octobre 1997

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Haddad, Patrick Rochas et Madame Cristina Ferreira.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 1998.

Luxembourg, le 7 octobre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52124/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ICHIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.329.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 1998

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52132/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

HK CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 56.404.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1998.

COMPTALEX S.A.

Signature

(52125/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

H.W.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 43.992.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 1998 tenue au siège social de la société

Résolutions

1. Sont réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

M. Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

M. Jean-Marc Debaty, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

2. Est réélue Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à dater de ce jour:

INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme

H.W.H. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52127/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

I.C.H. INTERNATIONAL CONTACTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange.
R. C. Luxembourg B 36.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 28, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

I.C.H. INTERNATIONAL CONTACTS HOLDING S.A.

Signature

(52131/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

IMMOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3736 Luxembourg, 1, rue St Joseph.
R. C. Luxembourg B 22.854.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG S.A.

Signature

(52134/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

IN VINO VERITAS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 57.558.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

COMPTALEX S.A.

Signature

(52135/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.813.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Signature
Un Administrateur

(52136/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.813.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 novembre 1998 à Luxembourg*

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour une nouvelle période de 3 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se terminera en l'an 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52137/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.179.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 1998, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour INPARLUX S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52138/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirteenth of November.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich on the 14th of February 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 17th of March 1986, number 68.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Aloyse Biel, then notary residing in Differdange on the 17th of March 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 16th May 1989, number 132.

The meeting was presided by Mrs Nicole Dupont, employée de banque, residing in Tintigny (B).

The chairman appointed as secretary Mrs Frédérique Vatriquant, employée de banque, residing in Arlon (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs Christiane Listboes, employée de banque, residing in Rollingen-Mersch.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that out of 22,390 shares in circulation, 22,390 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

- III. - That the present meeting was convened by notices containing the agenda and published:
- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the: 23th of October 1998 and 3rd of November 1998
 - in the «Luxemburger Wort» on the: 23th of October 1998 and 3rd of November 1998
 - by letters sent to the shareholders on the 22th of October 1998.

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. - To appoint a liquidator and to determine the powers of the liquidator.
3. - To fix the date of the second extraordinary general meeting of shareholders to receive the report of the liquidator and to appoint the Auditor to the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to dissolve the company and to put the company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, with registered office in Luxembourg.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148 bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Third resolution

The meeting decides to fix the date of the second extraordinary general meeting of shareholders to receive the report of the liquidator and to appoint an auditor on the 10th December of 1998.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire demeurant à Luxembourg-Eich, en date du 14 février 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 17 mars 1986, numéro 68.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire demeurant à Differdange, en date du 17 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 16 mai 1989, numéro 132.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Dupont, employée de banque, demeurant à Tintigny (B).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Vatriquant, employée de banque, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christiane Listboes, employée de banque, demeurant à Rollingen-Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 22.390 actions en circulation, 22.390 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des:

23 octobre 1998 et 3 novembre 1998

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

23 octobre 1998 et 3 novembre 1998

- par lettres envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 22 octobre 1998.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Décision sur la dissolution et la mise en liquidation de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. - Fixation de la date de la seconde assemblée générale extraordinaire qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire à la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la deuxième assemblée générale extraordinaire qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire à la liquidation au 10 décembre 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Dupont, F. Vatriquant, C. Lies-Boes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 1998, vol. 407, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 1998.

E. Schroeder.

(52140/228/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.988.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 1998

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52141/019/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INTERLUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.065.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(52139/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

INTRAVEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.488.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 juillet 1998

L'Assemblée entérine la cooptation par le conseil d'administration du 5 février 1998 de Messieurs:

- Sylvain Rigo, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1268 Begnins,
 - José Dominguez, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1222 Besenaz,
- en remplacement de Messieurs Raoul Polidura et Jean-Marc Jorand, démissionnaires.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Sylvain Rigo,
- Monsieur José Dominguez,
- Monsieur Robert Niestle.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SFS MANAGEMENT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(52142/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 57.388;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Steinfort, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature conformément à l'article 7 de ses statuts.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger;
- le développement et le financement de projets;
- conseil et intermédiaire dans les activités mentionnées ci-dessus.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 2. La société prend la dénomination de ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II. - Capital social, parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cent US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

la société anonyme ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS S.A., prénommée, représentée comme dit;

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action chacun, portant les numéros 051 et 052, de la société anonyme du droit de la République de Panama PACIFIC Capital INVEST S.A., ayant son siège social à

Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building «Banco de Boston», étage numéro 16, constituée par acte numéro 429 reçu par le Notaire Alfredo Abraham Sanchez Ortega, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 16 janvier 1998, enregistrée à «The public Registry Office of Panama, Microfilm section (Mercantile), Microjacket 340497, Roll 58086, Frame 0059» le 28 janvier 1998.

L'associé unique prénommé, par son représentant, dépose sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblées

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. - Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois.

Le notaire a attiré l'attention des parties constituantes sur les dispositions de l'article 182 de la loi sur les sociétés commerciales. La même partie a déclaré persister dans son intention d'exprimer le capital social en une devise étrangère, à savoir US dollars divisé en parts sociales d'une autre valeur nominale que mille francs luxembourgeois ou d'un multiple.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 87, case 8. – Reçu 7.046 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

J. Elvinger.

(52250/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LITTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Lars Taflin, managing director, residing at Skandiav 17, S-18363, Djursholm, Sweden.

This appearing party has incorporated a société à responsabilité limitée (limited liability partnership), the article of which it has established as follows:

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of LITTCO, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at LUF 1,000,000.- (one million Luxembourg francs) represented by 1,000 (one thousand) shares of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

These shares have been subscribed and fully paid in by contribution in cash by Mr Lars Tafllin, managing director, residing at Skandiav 17, S-18363, Djursholm, Sweden.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. nine. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened by registered letters to a second meeting with at least thirty days notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 1999.

Payment - Contributions

The appearing person declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration: Mr Lars Taflin, managing director, residing at Skandlav 17, S-18363, Djursholm, Sweden.

The manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Lars Taflin, managing director, demeurant à Skandlav 17, S-18363, Djursholm, Suède.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}.- Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de LITTCO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. six. Le capital social est fixé à LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées et souscrites par Monsieur Lars Taflin, managing director, demeurant à Skandlav 17, S-18363, Djursholm, Suède.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

Libération - Apports

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Lars Taflin, managing director, demeurant à Skandiv 17, S-18363, Djursholm, Suède.

Le gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la société est établi à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Taflin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 9, case 3. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

J. Elvinger.

(52253/211/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INVESTPART S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 55.553.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 mai 1998

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Mademoiselle Céline Stein,
- Monsieur Daniel Croise.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG). Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52143/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

I.P.C.I., Société Anonyme.
Capital social: 1.260.000,-
Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 73, rue du Viaduc.
R. C. Luxembourg B 18.342.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 1998

Lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1998 les décisions suivantes ont été prises:

La démission immédiate de l'administrateur en fonction, Monsieur Marcel Kaiser, employé privé, domicilié au 39, rue Emile Metz à L-2149 Luxembourg, est votée unanimement.

La démission immédiate de l'administrateur-délégué en fonction, Monsieur Metzen Jean-Paul, employé privé, domicilié au 22, rue Pierre Frieden à L-4560 Differdange, est votée unanimement.

Monsieur Armand Kaiser, employé privé, domicilié au 5, rue Van Wervek à L-2725 Luxembourg, est voté unanimement administrateur-délégué de la société. Avoir en parts sociales: 1.240 actions.

Monsieur Serge Kaiser, étudiant, domicilié au 13, rue Belle-Vue à L-8013 Strassen, est voté unanimement administrateur de la société. Avoir en parts sociales: 10 actions.

Monsieur Philip Kaiser, employé privé, domicilié au 21, rue des Remparts à L-4303 Esch-sur-Alzette, est voté unanimement administrateur de la société. Avoir en parts sociales: 10 actions.

Monsieur Armand Kaiser peut engager la société, en tant que nouvel administrateur-délégué, par sa signature unique.

Etabli en cinq exemplaires à Luxembourg, le 4 décembre 1998, dont le premier est enregistré auprès du registre de commerce.

Les fondateurs:

Signé: A. Kaiser, J.-P. Metzen, S. Kaiser, P. Kaiser, M. Kaiser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52144/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

KARIBU, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 15.468.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 8 septembre 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de LUF 953.869,- est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52149/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.
